

L'assurance maladie en ligne via MyGuichet.lu



Depuis le 28 septembre 2017 l'assuré peut demander des services relatifs à l'assurance maladie via le portail en ligne des démarches administratives de l'État luxembourgeois Guichet.lu.

Concrètement, il peut

- **demander une version en ligne de son détail du remboursement de ses frais de maladie-maternité;**
- **consulter des données personnelles;**

ou faire les démarches suivantes :

- **demander un certificat provisoire de remplacement de sa carte européenne de sécurité sociale;**
- **demander une attestation de droit aux prestations rendues nécessaires lors d'un séjour temporaire au Cap Vert, au Québec, en Bosnie et Herzégovine, en Tunisie ou en Turquie;**
- **demander un certificat de coassurance;**
- **changer ses coordonnées bancaires.**

Avantages

Les avantages sont nombreux. Pour l'assuré cela signifie qu'il peut faire ses démarches de partout dans le monde 24h/24h et 7j/7j. Ses données sont sécurisées, ses démarches sont traitées de manière rapide et la réception des documents se fait dans son espace privé

sécurisé. Le stockage des documents électroniques transmis se faisant facilement, l'assuré n'a plus besoin de la version papier de sa caisse, car le document peut être consulté et imprimé de partout et à tout moment.

Aspects sécurité

L'authentification à l'aide d'un produit LuxTrust ou d'une carte d'identité électronique (eID) garantit un niveau élevé de sécurité lors de la connexion à l'espace personnel sécurisé MyGuichet. Elle permet à la caisse d'identifier clairement l'assuré.

Cette authentification est indispensable pour recevoir le détail du remboursement dans l'espace MyGuichet. Pour cela, il suffit d'activer le eDelivery. Ensuite une notification par email informe du dépôt du détail du remboursement dans l'espace sécurisé MyGuichet où il peut alors être consulté sous le format PDF.

L'authentification permet également d'utiliser les données de la caisse de maladie pour le pré-remplissage des démarches et de consulter des données personnelles auprès de sa caisse de maladie.

La mise en ligne de ces services s'inscrit dans la volonté de moderniser les services d'information et de simplifier les relations entre les assurés et leur caisse. D'autres démarches seront ajoutées au Guichet.lu au fur et à mesure.